

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00341

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - CENTRE RESSOURCES
DEPARTEMENTAL DE LA MEDIATION NUMERIQUE ZOOMACOM**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160429-D20160034110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - CENTRE RESSOURCES DEPARTEMENTAL DE LA MEDIATION NUMERIQUE ZOOMACOM

Le Projet de territoire de Saint-Etienne Métropole positionne le numérique comme un enjeu de développement de la métropole. Plus particulièrement, il intègre l'objectif de faciliter l'accès au numérique pour tous pour résorber la fracture numérique sur le territoire avec, entre autres, la création de lieux ressources de proximité.

Par ailleurs, le Contrat de Ville intègre un objectif spécifique sur les usages du numérique « développer les compétences psychosociales, la maîtrise de la langue et les usages des TIC » et qui relève du champ de la médiation numérique.

Parallèlement, la Ville de Saint-Etienne développe depuis longtemps une politique volontariste dans le domaine de l'accès aux usages du numérique, en apportant un soutien aux Espaces de Pratiques Numériques (EPN) implantés dans les quartiers sur son territoire.

Historiquement, des Espaces Publics Numériques (EPN) ont été créés dans les quartiers avec le soutien de l'Etat et des communes. Ils sont généralement portés par des structures de proximité et par des équipements publics communaux (centres sociaux, MJC, médiathèques etc.). Ouverts à tous, ils permettent d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs, médiations individuelles, libre consultation... Les EPN proposent également un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'internet fixe et mobile.

Dans le département de la Loire, ils sont au nombre de 43 dont 13 à Saint-Etienne, 6 sur la vallée de l'Ondaine, 9 sur la vallée du Gier et 1 à Andrézieux-Bouthéon.

Il est à noter que beaucoup d'EPN organisent leur activité de manière isolée. Cette situation, ainsi que l'évolution des technologies et des usages, a rapidement conduit les collectivités et l'Etat à soutenir la mise en réseau des EPN, la mise en commun de matériels et des outils de formation continue pour les professionnels de ces structures au travers de pôles et de centres ressources TIC.

Dans le cadre de la compétence politique de la ville, Saint-Etienne Métropole a soutenu le développement de cette mise en réseau, de la formation et de la réalisation de projets transversaux dans les quartiers prioritaires pour :

- les 2 pôles ressources numériques installés à Rive-de-Gier et porté par la Ville de Rive-de-Gier, et à Firminy porté par le centre social Sous Paulat ;

- le centre ressources départemental porté par l'association Zoomacom.

Pour cela, les fonds FEDER ont été, dans un premier temps, mobilisés. Saint-Etienne Métropole a pris, ensuite, le relais dans le cadre du contrat de ville pour le pôle ressources de l'Ondaine et pour le centre de ressources départemental « Zoomacom » ; tous deux étant de statut associatif et intervenant sur un périmètre large.

L'association Zoomacom est reconnue depuis 2006, comme centre de ressources départemental sur la gestion et la diffusion de la connaissance et du travail collaboratif par le numérique. Zoomacom bénéficie ainsi des appuis financiers du Département de la Loire, de l'Etat, de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole.

Ces quatre partenaires proposent dorénavant un cadre contractuel définissant un plan d'actions partagé avec l'association Zoomacom afin d'encourager durablement le recours au numérique comme levier de développement et d'innovation sociétale de la Communauté Urbaine et de la Ville centre.

Ce plan d'actions cible trois objectifs :

- animer et former le réseau de la médiation numérique constitué des EPN et des pôles de ressources numérique ;
- accompagner les services et structures pour le développement de l'accès aux usages du numérique avec les populations les plus éloignées de l'emploi ;
- contribuer à l'animation du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique Territorial.

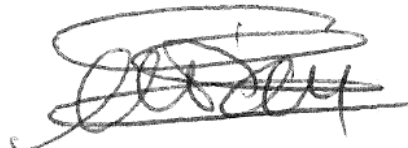
Cette convention ne contient pas de volet financier. Chacun des partenaires signataires arbitrera annuellement leurs soutiens financiers en fonction des objectifs atteints par Zoomacom.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention-cadre de partenariat avec le centre ressources départemental de la médiation numérique pour une période de trois années 2016-2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU